

Scooters électriques adaptés pour les personnes à mobilité réduite

Qu'est-ce que c'est ? Exemples de produits existants



**Scooters électriques
à 3 ou 4 roues**



Sièges pivotants



**Scooters électriques
pliables, démontables,
à batteries portables**

Comment choisir mon scooter électrique adapté ?

Un financement est possible par :

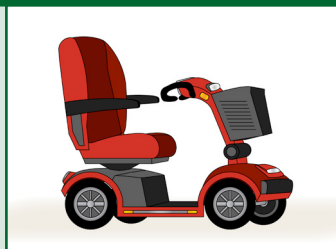
- ➔ la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- ➔ l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Avant de choisir un modèle :

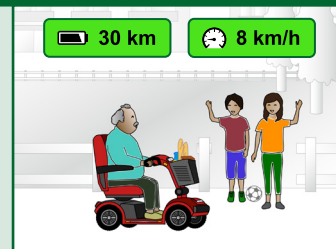
pour votre sécurité et celle des autres, demandez au revendeur de tester le scooter selon vos besoins de déplacements : à votre domicile, sur votre lieu de travail ou à l'extérieur.

Scooters électriques adaptés pour les personnes à mobilité réduite

Le scooter électrique à 4 roues pour se déplacer plus facilement



Scooter très stable. Enjambement bas pour monter et descendre facilement.



On peut continuer à se déplacer pour aller voir ses petits-enfants, par exemple.

Le scooter électrique à 3 roues et le siège pivotant

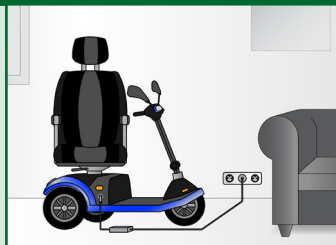


Petite taille, avec guidon très maniable. Siège pivotant à 360 degrés.

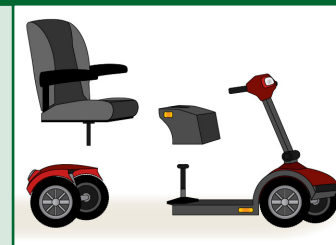
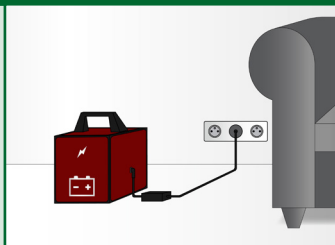


On peut se rendre sur son lieu de travail et s'installer face à son bureau rehaussé.

Les scooters pliables, démontables, faciles à recharger



On recharge tous les scooters sur une prise normale. Certains ont une batterie portable.



Les scooters pliables ou démontables sont transportés et rangés plus facilement.